



Communiqué de la ville

PROJET D'IMPLANTATION D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE PAR FREE MOBILE À VIC ET LONGUES

La commune souhaite informer les habitants de deux projets d'implantation d'antennes relais 5G portés par l'opérateur FREE Mobile, concernant les bourgs de Vic et de Longues.

1. Un projet décidé par l'opérateur, non sollicité par la commune

Il est important de préciser que **la commune n'a, à aucun moment, sollicité l'installation de ces antennes.** De plus, le Maire ne peut pas s'opposer à ces projets, s'ils respectent les règles d'urbanisme applicables.

En tant que titulaire d'une licence nationale de téléphonie mobile, FREE Mobile est soumis – comme tous les opérateurs – à des obligations de couverture de la population en réseau mobile, notamment en très haut débit, avec un objectif fixé à 95 % de la population métropolitaine couverte d'ici 2030.

Depuis 2011, FREE Mobile bénéficiait d'un accord d'itinérance 2G/3G sur le réseau d'Orange pour répondre à ses obligations de couverture. Cet accord étant arrivé à échéance le 31 décembre 2025, l'opérateur doit désormais développer son propre réseau, d'où les projets présentés aujourd'hui.

Pour répondre à ces obligations, les opérateurs disposent d'une large liberté d'implantation de leurs infrastructures, que ce soit sur terrain public ou privé. Dès lors que les règles techniques et d'urbanisme sont respectées, la commune ne peut légalement pas s'y opposer.

2. Le projet concernant le bourg de Vic

Pour Vic, FREE Mobile a retenu un terrain privé : la toiture d'un bâtiment OPHIS (rue des grands creux). La commune a vérifié le respect de l'ensemble des règles d'urbanisme.

Conformément aux prérogatives que lui accorde la loi, le Maire a décidé de solliciter deux démarches :

- une simulation globale de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par le projet ;
- des mesures ciblées de l'exposition avant et après installation, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), concernant les écoles de Vic.

L'ensemble des résultats seront tenus à disposition du public.



3. Le projet concernant le bourg de Longues

Pour Longues, diverses implantations ont été étudiées par FREE. À ce jour, aucun projet n'est finalisé par l'opérateur. La demande d'urbanisme n'étant pas encore arrivée en mairie, aucune vérification n'a pu être faite au regard des règles d'urbanisme.

Parmi les sites visés par FREE, des accords semblent avoir été obtenus pour des terrains privés dans le bourg de Longues. Par ailleurs, la commune a été sollicitée pour une implantation alternative sur un terrain communal, qui impacterait moins le paysage et serait plus à distance des maisons.

Dès que l'opérateur FREE aura précisé ses intentions, le Conseil Municipal devra se positionner, sur la possibilité d'accepter l'alternative sur terrain communal afin d'éviter une implantation dans le bourg de Longues.

Comme pour Vic, le Maire fera usage de son droit de solliciter :

- une simulation globale de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par le projet ;
- des mesures ciblées de l'exposition avant et après installation, auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), concernant les écoles de Longues.

4. Mise à disposition des dossiers et consultation du public

Les dossiers d'information fournis par l'opérateur sont mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, aux horaires habituels d'ouverture. Un registre est ouvert afin que chacun puisse consigner ses observations.

Afin de permettre aux personnes concernées par ces projets de pouvoir échanger avec l'opérateur FREE Mobile, une permanence d'information tenue par FREE Mobile se tiendra le Jeudi 30 avril 2026, de 13h30 à 17h30. Uniquement sur rendez-vous pris au préalable auprès de l'accueil de la Mairie au 04 73 69 02 12 ou sur info-mairie@mairie-vic-le-comte.fr.

L'ensemble des informations étant mises à disposition du public, chacun a la possibilité de faire usage de son droit de recours auprès des tribunaux, pour contester le projet de FREE.

5. Possibilité pour tout habitant de demander une mesure d'exposition

Toute personne peut solliciter gratuitement auprès de l'ANFR une mesure d'exposition aux ondes électromagnétiques, dans un logement ou tout lieu accessible au public.

La demande peut être faite en ligne sur :

<https://www.anfr.fr/maitriser/les-installations-radioelectriques/faire-une-demande-de-mesure>